Camille DAHLET et la grève du Pechelbronn d'avril 1919 contre les baisses de salaires

Une question fondamentale reste sans réponse précise : comment s'est réellement passé en novembre 1918 le passage des actifs des mines et raffineries de pétrole du Pechelbronn sous la coupe des autorités françaises ? Un procès-verbal en a-t-il été dressé ? René Walther, auteur d'une thèse sur l'histoire de l'entreprise, écrit le plus lapidairement possible : « Un administrateur militaire provisoire arrive à Pechelbronn avec les troupes françaises le 22 novembre. »¹

Mais qui donc était cet administrateur militaire? Mystère. S'agissait-il de l'ingénieur (des mines?) Yves Le Gorrec, dont René Walther précise plus loin qu'il était alors encore sous les drapeaux et qu'il allait bientôt être « chef du détachement du service industriel d'Alsace et de Lorraine », à Strasbourg. Ce service industriel, nous apprend un autre thésard, Joseph Schmauch, a été créé, avec le service des mines d'Alsace-Lorraine, par l'arrêt du 26 décembre 1918, mais fonctionnait de fait dès fin novembre 1918². Quant au Service des mines d'Alsace-Lorraine, il aura ses bureaux 4, place Brand à Strasbourg³, dans l'ancienne résidence de l'architecte Otto Bach⁴, et sera dirigé par l'X-Mines Ernest Langrogne, 33 ans⁵.

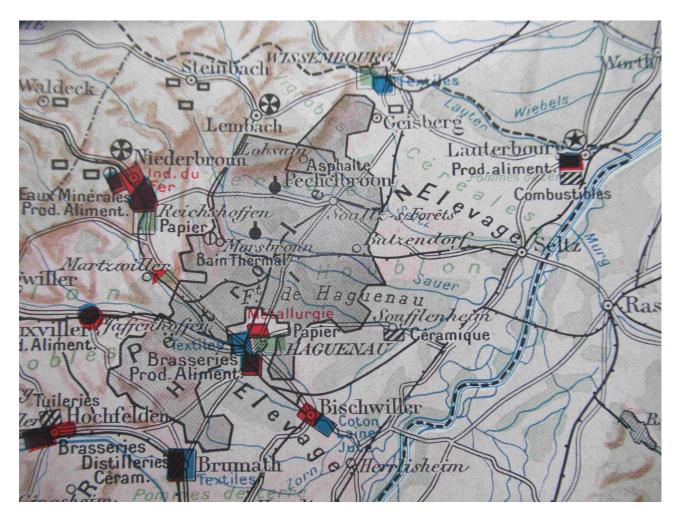
Yves Le Gorrec fera d'ailleurs une belle carrière au Pechelbronn. Né le 8 août 1888, comme fils d'un capitaine de vaisseau, il avait 31 ans en 1919, marié depuis 1915 dit-on, à une certaine Suzanne Mertian⁶. Début 1923, il est cité comme secrétaire général de la SAEM Pechelbronn et admis à l'*Automobile-Club de France* grâce aux parrainages des comtes Louis de la Morandière et Humbert de Liedekerke-Beaufort⁷. En mai 1926, le voilà secrétaire général du nouveau directeur technique André Pélissier de la SAEM⁸. Début 1929, il est nommé directeur de ses services centraux⁹. Le 6 mai 1931, à l'AG de la SAEM, il est nommé administrateur, et reconduit à celle du 24 juin 1936¹⁰. Au 1er janvier 1940, il est encore mentionné comme secrétaire du conseil d'administration de la SAEM Pechelbronn.

Les fondements juridiques du séquestre

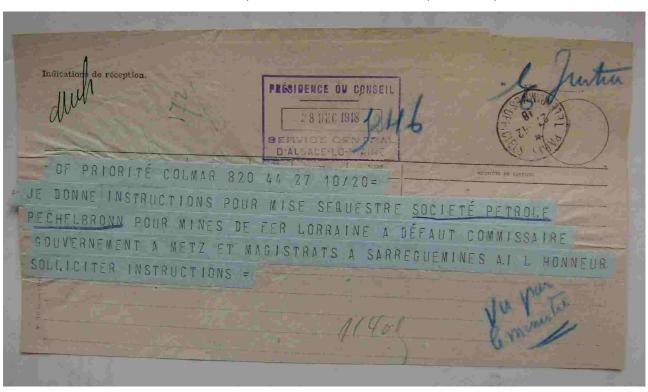
La date du 22 novembre 1919, donnée par René Walther pour l'arrivée au Pechelbonn de l'administrateur militaire provisoire est d'une grande précocité, elle aussi inexpliquée. Elle coïncide avec l'éphémère apparition d'un premier détachement français vers l'heure de midi à Soultz-sous-Forêts, à 5 km à l'ouest du Pechelbronn. Mais l'entrée solennelle de la 8e armée française du général Gérard dans ce chef-lieu de canton, elle, n'eut lieu que le 25. A Wissembourg, par contre, la première entrée solennelle française est survenue la veille, 24 novembre. Elle est le fait d'un détachement arrivé de Lembach, donc par le col de la Scherhol, et commandé par le colonel Guillaume, alors monté à cheval, pendant que sa fanfare jouait *Sambre & Meuse*.

Ce séquestre des actifs des *Vereinigte Pechelbronner Ölbergwerke* (filiale de la *Deutsche Erdöl Aktien Gesellschaft*, le *Total* allemand de l'époque), comme « *bien ennemi* », par un administrateur militaire provisoire pouvait-il se fonder sur une quelconque clause de la convention d'armistice du 11 novembre 1918 ? Aucunement. Seul, le dernier alinéa de l'article VI de cette convention envisageait l'éventualité de leur appropriation, mais seulement par sous-entendu.

Concernant les mines d'Alsace-Lorraine, sans distinguer leur nature en charbon, fer, pétrole ou potasse, il exigeait en effet des autorités allemandes de ne « prendre aucune mesure générale ou d'ordre officiel (de sabotage), ayant pour conséquence une dépréciation des établissements industriels ou une réduction de leur personnel. »¹¹ Il souhaitait même que leur personnel allemand restât sur place. Par crainte d'une pénurie de techniciens qualifiés ?



La concession minière du Pechelbronn que la DEAG avait unifiée, à l'exception de l'Asphaltwerk de Lobsann.



Un télégramme de la Présidence du conseil confirmant le séquestre du Pechebronn.

Par anticipation du traité de Versailles

Le séquestre, de fait, anticipait le traité de Versailles, que les anciens belligérants ne signeront que sept mois plus tard, le 28 juin 1919. Et ce traité, dans son esprit, n'était qu'un acte de brigandages revanchards de la pire tradition colonialiste et impérialiste, et déjà lourd des violences vengeresses de l'armistice de juin 1940. Par son article 56, la France se donnait alors en effet le droit d'entrer « en possession de tous les biens et propriétés de l'Empire et des Etats allemands, situés dans les territoires (d'Alsace-Lorraine), sans avoir à payer, ni créditer de ce chef aucun desdits Etats. »

Comme dans la convention d'armistice, l'**article 57** interdisait à l'Allemagne de « prendre aucune disposition tendant à porter atteinte à la valeur légale ou au pouvoir libératoire des instruments monétaires ou monnaies allemandes ayant cours légal à la date de la signature du présent traité et se trouvant être à cette date en possession du gouvernement français. »

Par l'article 70, « le gouvernement français gard(ait) le droit d'interdire à l'avenir sur les territoires (d'Alsace-Lorraine) toute nouvelle participation allemande dans la propriété des mines et carrières de toute nature et des exploitations annexes. »

Par l'article 74 enfin, « le gouvernement français se réserv(ait) le droit de retenir et liquider tous les biens, droits et intérêts que possédaient à la date du 11 novembre 1918 les ressortissants ou les sociétés contrôlés par l'Allemagne sur lesdits territoires. » Et c'était même à l'Allemagne, et non à la France, d' « indemniser directement les ressortissants dépossédés », alors que dans les nationalisations françaises, les expropriés sont généralement dédommagés par l'Etat exproprieur.

On se rappelle qu'à l'inverse le traité de Francfort du 10 mai 1871 n'avait institué rien de semblable. Bismarck n'avait ordonné le séquestre d'aucune entreprise française en Alsace-Lorraine et les firmes alsaciennes n'ont pas été empêchées de créer des filiales en Vieille-France pour pouvoir contourner les nouvelles et lourdes taxes françaises visant à entraver les importations allemandes en France.

L'histoire du Pechelbronn témoigne alors elle-même de l'absence de toute persécution des intérêts français. Début 1889, les héritiers Le Bel n'ont pas été empêchés de vendre leurs concessions, mines et usines à une société par actions alsacienne des plus francophiles, qui à son tour les revendit le 31 décembre 1906, par pur opportunisme financier, à la *Deutsche Tiefbohr Aktiengesellschaft*, devenue en 1911, par sa fusion avec la *Deutsche Mineralölindustrie AG*, la *Deutsche Erdöl AG* (*DEAG*).

Les deux parades allemandes

Face aux diktats du traité de Versailles de juin 1919, les Allemands tenteront deux parades. La première a été l'émigration. Aucun de leurs cadres, ouvriers et employés, pour ainsi dire, n'est resté (spontanément ou sur consigne, la question reste ouverte ?) dans l'entreprise militairement séquestrée, contrairement aux souhaits français, ouvrant ainsi d'entrée de jeu une grave crise des effectifs et des compétences, alors que par la relance de l'extraction par puits et galeries Pechelbronn allait devoir redevenir une industrie de main d'œuvre.

La seconde parade (que René Walther a plutôt bien résumée, mais qui mériterait néanmoins d'être examinée en détail) a consisté pour la *DEAG* à regrouper et transférer la propriété de ses titres et actifs alsaciens dans une société-écran germano-suisse, en comptant que Clemenceau n'osera pas déposséder une entité impliquant un pays resté neutre pendant toute la guerre.

René Walther a également assez bien évalué la crise des effectifs en début de séquestre suite au départ des Allemands. « L'encadrement souffre du départ des Allemands, écrit-il. De l'avis de Paul de Chambrier (l'ancien directeur rappelé de Suisse), Pechelbronn manque de techniciens. Privé de beaucoup d'anciens collaborateurs, il assure la transition en conseillant les administrateurs du sé-

questre et en collaborant avec le service des mines français. Il est secondé par deux concitoyens suisses romands, l'ingénieur Rougeot et Robert Wavre, responsable de la raffinerie. »

Quant au séquestre proprement dit, ajoute René Walther, il est alors géré par deux co-administrateurs : l'Alsacien Strohl, qui « négocie les achats des matériels mis en adjudication », et l'ingénieur sous les drapeaux Le Gorrec, qui, comme « militaire, présente toutes les garanties de loyauté nationale » Mué en « ingénieur-conseil, (il) dirige en fait les services centraux et commerciaux de la société à Strasbourg, 32, avenue de la Robertsau. » Ainsi donc, l'équipe dirigeante de l'administration-séquestre était-elle alors composée « d'anciens cadres alsaciens et suisses, d'un administrateur du séquestre d'origine locale et d'un ingénieur d'outre-Vosges». Mais, à en croire René Walther, d'aucun Alt-deutscher.

« Une de leurs premières tâches », ajoute notre thésard, consistera à réviser négativement la grille des salaires existante. Mesure forcément impopulaire, qui va déclencher successivement deux grèves, l'une dès décembre 1918, l'autre, plus acharnée, en avril 1919. Celles-ci méritent toute l'attention de l'historien, car elles ont opposé la politique salariale allemande du temps de guerre à la française du retour à la paix. Opposition jusqu'ici royalement ignorée par la littérature érudite, au contraire de la gestion technique allemande de guerre du Pechelbronn qui a été examinée à la loupe par René Walther bien sûr, mais aussi est surtout par Ernest Langrogne, le directeur du Service des mines d'Alsace-Lorraine à Strasbourg¹².

Ces grèves ne manquent d'ailleurs pas de piquant. De part et d'autre, les anciens cadres allemands prétendument restés sur place sont accusés d'inspirer tout à la fois les brutales réductions de salaires ordonnées par l'administration-séquestre et les mots d'ordre bolchevistes des grévistes. Pour parvenir à ses fins, l'administration-séquestre n'hésitera pas non plus à brocarder la prétendue rente de situation des ouvriers-paysans.

Camille Dahlet, comme « politischer Leiter » du Strassburger Echo radical-socialiste depuis le 18 février, suivra ce conflit social de près. Après son premier coup d'essai le 20 mars sur le péril bolcheviste des grèves mulhousiennes, il y consacrera le 11 avril un éditorial, le dernier, à notre connaissance, sur une grève régionale. Il prit alors parti pour l'administration-séquestre et polémiquera à ce propos avec la *Freie Presse* socialiste, qui lui répliqua.

La 1ère réduction de salaires de décembre 1918

Les administrateurs-séquestre, explique la *Freie Presse*, avaient tenté dès la mi-décembre 1918 une première réduction des salaires de 50 % (« eine Lohnreduzierung von 50 Proz. »). Mais les ouvriers, bien que très peu syndiqués, sont aussitôt entrés en grève et dès le 18 décembre ont obtenu que cette réduction soit provisoirement (« vorläufig ») ramenée à 25 %.

« Die Arbeiter, complète le quotidien socialiste, haben damals die Arbeit wieder aufgenommen in der Hoffnung, dass die Lohn- und Arbeitsbedingungen, da der Betrieb unter Zwansgverwaltung steht, in Zukunft nur gemeinsam zwischen Arbeiterschaft einerseits und den Regierungsvertretern und der Betriebsleitung anderseits geregelt werden. » Autrement dit, les grévistes avaient alors accepté de reprendre le travail dans l'espérance que leurs salaires et conditions de travail soient rediscutées par la suite avec le gouvernement et la direction. Il n'en reste pas moins, toujours selon la Freie Presse, que cette réduction unilatérale (« einseitig ») des paies les avait alors causé une grande amertume (« Erbitterung »)¹³.

Mais les administrateurs-séquestre revinrent à la charge avec de nouvelles fortes réductions de salaires à compter du 1er avril 1919. Les paies mensuelles des maîtres sondeurs et des chefs de chantier (*« Bohr- und Platzmeister »*) devaient alors passer de 450-480 F à 350-400 F. Les paies horaires des ouvriers sondeurs et de chantier (*« Bohrarbeiter und Platzarbeiter »*) : de 1,44 à 0,92 F. Le sa-



Mise sous séquestre.

Par ordonnances de Monsieur le Président du tribunal de Strasbourg en date du 3 mars et du 5 mars 1919 la soussigné est nommé administrateur-séquestre des biens des:

Versinigte Péchelbronner Celbergwerke G. m. b. H. Péchelbronn, Deutsch-Amerikanische Petroleum-Gesellschaft Hamburg, Olex-Petroleum-Gesellschaft G. m. b. H. Berlin-Wilmersdorf, Deutsche Bohr-Gesellschaft G. m. b. H. Berlin, Lutherstrasse, Deutsche Schachtbau-Gesellschaft G. m. b. H. Nerdhausen, Rheinisch-Westfälische Schachtbau-Gesellschaft Easen, F. Harriefeld A. G. Wilhelmsburg-Hamburg.

Il est interdit à tous particuliers ou établissements détenteurs et débiteurs de marchandises, meubles ou valeurs quelconques, appartenant aux

Sommation est faite aux tiers de remettre au sousigné les objets, titres ou biens quelconques des séquestrés et de déclarer les droits et créances à la charge des susnommés.

Tout payement pour être valable devra être fait:

pour les Vereinigte Pechelbronner Oelbergwerke, la OLEX

pour la Deutsch-Amerikanische Petroleum-Gesellschaft

pour la Deutsche Schachtbau-Gesellschaft

pour la Deutsche Schachtbau-Gesellschaft, la Rheinisch-Westfälische Schachtbau-Ges. F. Harriefeld, Wilhelmsburg-Hamburg à la Société Générale Alsacienne de Banque à Strasbourg,

à la Banque Valentin ¡Staehling et Cie. à Strasbourg, à la Société Générale

à la Société Générale de Banque à Haguenau,

entre les mains du soussigné.

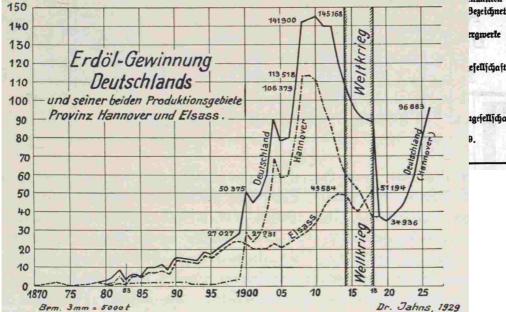
Zwangsverwaltung.

Durch Beschluß bes herrn Landgerichtsprafibenten in Strafburg vom 3. und 5. Marg 1919 ift der Unterzeichnete jum Zwangsverwalter bes Bermögens ber:

Bereinigte Begelbronner Delbergwerte G. m. b. D. Begelbronn, Denisch-Amerikanische Betrolenm-Gesellschaft Damburg, Olex-Betrolenm-Gesellschaft G. m. b. D. Berlin-Bilmerddorf, Denische Bohr-Gesellschaft G. m. b. D. Berlin, Lutherstraße, Denische Schachtban-Gesellschaft G. m. b. D. Rordhausen, Meinisch-Westschieße Schachtban-Gesellschaft Essen, B. Darrieselb A. G. Bishelmodurg-Damburg.

F. Darrieseld A. G. Bishelmodurg-Damburg.

Allen Besthern ber ben Genannten gehörigen Bermögensstüde ift untersfagt, darüber zu versügen. Bahlungen und Leitungen können rechtsgültig nur



Bezeichneten sind bei mir anzumelden.
regwerte und den bei der Bant Société
Genérale in Straßburg
bei der Bant Valentin
Staehlin & Cie in
Staehlin & Cie in
Graßburg
bei der Bant Société
Genérale in Hagenan
1gesellschaft
bei dem Zwangsverswalter

9.
2. Kiener, Notaire.

Une action de la DEAG de mille marks de 1913. Le *Journal de Wissembourg* du 1er mai 1919 annonce la nomination du notaire de Soultz-sous-Forêts Léon Kiener comme administrateur-séquestre du Pechelbronn. Il dut être rapidement destitué pour incompétence. Les courbes de production en milliers de t du pétrole allemand (Hanovre et Pechelbronn) jusqu'à fin 1918.

laire à la journée (« Schichtlohn ») des piqueurs (« Hauer ») et des machinistes (« Fördermachinisten ») : de 16,76 à 11,75 F. Et celui des manutentionnaires (« Handwerker ») : de 16,85 F à 11,10-12,30 F.

Pour toutes les autres catégories de salariés (« übrige Arbeiter »), les réductions seraient de 3, 4, 5 ou 6 F/jour, de telle sorte que l'ouvrier qui fait le même travail à Soultz serait moins bien payé que celui travaillant à Merkwiller, Biblisheim et Durrenbach ou inversement, selon qu'ils font des journées de 10, 11 ou 12 heures. Et bien entendu, tout cela a été acté sans consulter les concernés (« ohne die Arbeiter zu befragen »). C'est seulement lorsque ces réductions de salaires furent connues des ouvriers et que la direction prit conscience du mécontentement qu'elles ont généré, qu'elle fit chercher deux ou trois membres du comité ouvrier (« Arbeiterausschuss ») pour s'informer de leur réaction (« um sich noch besser über die Stimmung der Arbeiterschaft zu erkundigen »).

Mais l'Arbeiteraussschuss, lui, n'a pas été informé. Tout s'est donc passé, ose avancer la Freie Presse, comme si la direction, en cas d'affrontements, avait prévu de remettre les ouvriers au travail à coups de mitrailleuses (« Es scheint fast, als ob die Betriebsleitung gehoft hätte, mit Hilfe der Maschinengewehre die Arbeiter, wenn es zum Aufstand kommt, wieder in den Betrieb treiben zu können. »)¹³.

De fait, la grève s'est déclenchée aux sondages des puits I et II (*Clemenceau* et *Le Bel*) à l'ouest de Merkwiller dans la soirée du mardi 1er avril 1919. Les autres sites ont débrayé le lendemain vers 16 heures. Dans la soirée, tout le bassin était ainsi à l'arrêt sans que l'on eût à signaler de troubles à l'ordre public. « *Die Bohrarbeit von Schacht 1 und 2 haben gestern Abend ihre Arbeit niedergelegt. Auch die übrigen Arbeiter der* Pechelbronner Petroleum Gesellschaft *sind heute abend 4 Uhr in den Ausstand getreten. Der Betrieb steht still. Ruhestörungen sind nicht vorgekommen »*, affirme une dépêche expédiée le 2 avril de Hoelschloch et publiée par le *Strassburger Echo* le soir du 5 avril 1919.

« In den hiesigen Ölbergwerken, confirme Der Elsässer le 7 avril, ist die gesamte Arbeiterschaft in den Generalstreik eingetreten. » Le mouvement s'est si rapidement propagé que la direction crut devoir décréter un lock-out de deux semaines. La grève immobilisa alors également les mines de Goetzenbruck, St-Louis et Meisenthal en Moselle et menaçait de s'étendre à d'autres grandes entreprises (« bedeutende Betriebe ») (sous-entendu les Forges De Dietrich).

L'administration-séquestre ne peut payer des salaires trop élévés

La vérité, c'est qu'après la brutale chute de l'activité, donc du chiffre d'affaires, depuis l'armistice, il était impossible à l'administration-séquestre d'honorer les généreux salaires concédés pendant la guerre. Par bribes, la presse strasbourgeoise nous apprend comment ceux-ci avaient évolué depuis août 1914. L'*Elsässer* catholique qualifie ainsi les paies d'avant les hostilités de vrais salaires de famine (*« wahre Hungerslöhne »*), puisque compris entre 2,40 et 3 M/jour. Avec l'injustice criante supplémentaire (*« schreiende Ungerechtigkeit »*) qu'ils étaient déterminés non pas selon le travail réalisé et l'ancienneté (*« nach Arbeitsleistung und Dienstalter »*), mais au gré de l'humeur des contre-maîtres (*« sondern häufig nach Gunst und Wohlwollen der Meister »*)¹⁴.

Le *Strassburger Echo* rappelle pour sa part que la paie quotidienne moyenne (*« Tagesverdienst »*), qui avait a été de 3,5 M avant 1914, a été considérablement augmentée (*« enorm gestiegen »*) au cours de la guerre. Elle l'avait encore été sous la pression des journées révolutionnaires de début novembre 1918, où la *DEAG* dut consentir un salaire de 16-18 francs, et, dans certains cas, des salaires mensuels de 800 francs (*« in Einzelfällen wurden bis 800 F monatlich bezahlt »*)¹⁵.

C'est ce qui explique, selon l'*Elsässer*, que tant de paysans et de fils de paysans inexpérimentés aient ensuite demandé à être embauchés (« Bauern und Söhne von Bauern, die nie auf dem Werk ge-

arbeitet haben, meldeten sich zur Arbeit während des Krieges »). et après l'armistice, ils durent accepter par écrit une paie de 7-8 F, alors que ceux qui n'avaient jamais été au front étaient payés de 15-30 F (« Nach dem Waffenstillstand, als solche Arbeiter sich wieder meldeten, mussten sie sich schriftlich verplichten, für 7-8 F zu arbeiten, während jene die nicht im Kriege waren, immer noch 15-30 F verdienen »).

Les syndicats chrétiens n'acceptaient pas ce retour à l'ancien patriarcat (« Die Direktion will nach dem alten patriarchalischen Grundsätzen von früher weiter wirtschaften. Wir (chistliche Arbeiter, ob katholisch oder protestantisch) wollen aber unser gutes Recht. Auch jene Arbeiter, die den Streik als Mittel zum Ziele nicht gerne sehen und nur gezwungen mit machten, sind mit unseren Forderungen einverstanden. »¹⁴

Et cependant, même après la réduction des salaires à 11,50 F de la mi-décembre, ceux-ci comptaient toujours, à en croire le *Strassburger Echo*, parmi les plus élevés de la région¹⁵.

Cantines royales et agitateurs manipulés ?

Aussi, dès ce 5 avril 1919, le quotidien radical reprend-il à son compte la dénonciation des confortables privilèges des ouvriers-paysans : « Ausserdem ist in Rechnung zu stellen, dass alle Arbeiter Kleinbauer sind, die meistens eine Kuh im Stall haben und die die Lebensmittel viel billiger als die Städter beziehen können. » Les grévistes du Pechelbronn continuaient, de plus, de profiter de coopératives bien gérées, d'une excellente cantine et d'honnêtes habitations sociales, toutes dues à la gestion allemande, mais que l'administration-séquestre devait alimenter de 3 à 4 F supplémentaires par ouvrier et par jour. « Die Streikenden haben an ausgezeichnet organisierten Cooperativgesellschaften teil, verfügen über angenehme Wohnungsbaraken und haben eine vorzügliche Kantine, so dass auf jeden Arbeiter von der Verwaltung aus noch einmal ein Kostenaufwand von zirka 3-4 F pro Tag fällt. » Argumentation que l'Elsässer reprendra également deux jours après, quasiment mot pour mot.

Quant à la propagande germano-bolchevique, le *Strassburger Echo* l'a alors décrite comme suit : « Wie versichert wird, sollen die Arbeiter dort wenig zu Streiks aufgelegt sein, dagegen durch von ausserhalb kommende Hetzer mit bolchewistischer Tendenz, besonders einem gewissen C. aus Strassburg kommend, auf gewiegelt worden sein.» Cet agitateur « C. » ne peut être que Joseph Camus, né à Phalsbourg en 1874, décédé à Strasbourg en 1950, et qui sera le candidat de la SFIO aux cantonales de Woerth en 1919, puis de Soultz en 1922¹⁶. « Es wird vermutet, ajoute l'Echo, dass deutsche Machenschaften (machinations) dahinter stecken. »¹⁵

A l'inverse, la *Freie Presse* du 8 avril soutint que la grève n'était qu'une réaction de défense légitime (« eine reine Abwehrmassregel ») contre des agissements trop brutaux de la direction (« gegen ein allzu rigoroses Vergehen der Werkleitung »). Sur le coup, les grévistes n'avaient d'ailleurs pas même eu le temps de formuler des revendications : « Von seiten der Arbeiterschaft wurden keinerlei Forderungen gestellt. » Pour eux, il s'agissait d'abord de refuser une réduction de salaires de 50 %, après avoir déjà dû encaisser une diminution de 25 % en fin d'année.

Ils prêtaient de plus à la direction l'intention d'abolir la journée de 8 h pour revenir à celle de 13 h. Tout cela pour complaire, prétend la *Freie Presse*, à des actionnaires, qui dans le cas présent d'une entreprise sous séquestre militaire n'existaient d'ailleurs même plus, Pechelbronn étant pour lors entièrement à la charge de l'Etat français, Etat qu'une guerre de plus de quatre ans avait très lourdement endetté auprès des banques américaines notamment, et dont les approvisionnements pétroliers continuaient d'être assurés par l'allié transatlantique.

Ce n'est donc qu'à l'occasion de leur meeting du 6 avril à Woerth, que quelque 1 500 grévistes ont adopté leur première motion revendicative. Ils rejetèrent alors toute responsabilité dans l'éclatement

de la grève, d'autant que depuis longtemps ils avaint tout fait pour éviter l'effondrement de la vie économique (« Erschütterung des Wirtschaftslebens »). Ils ne s'étaient jamais associés aux intrigues des anciens directeurs et employés allemands (« Quertreibereien der altdeutschen Direktoren und Angestellten »), ayant toujours eu le souci de prendre leur part dans la reconstruction de la patrie commune (« am Aufbau des gemeinsamen Vaterlandes »). Ils se tenaient donc prêts à participer sur un pied d'égalité (« Gleichberechtigung ») à toutes négociations (« Unterhandlungen ») avec la direction et le gouvernement. Bien entendu, ils niaient également l'existence de toute tendance proallemande (« deutschfreundliche Tendenzen ») ou bolchevique dans leurs rangs¹⁷.

L'éditorial de Camille Dahlet

C'est alors que Camille Dahlet, « politischer Leiter » du Strassburger Echo radical-socialiste depuis le 18 février, entra à son tour dans l'arène médiatique dans l'intention manifeste de s'attirer les bonnes grâces des socialistes modérés et des administrateurs-séquestre. Le vendredi 11 avril, il signe « C.D. » un long article rédigé sur le ton de l'éditorial intitulé « Zum Streik der Pechelbronner Ölbergwerke », mais inséré en page 5 seulement, car en "une", en sa place habituelle, il avait déjà signé un autre édito, « Der Sozialimuss nach dem Kriege », se réjouissant des nouvelles orientations social-démocrates, donc plus raisonnables, adoptées par les socialistes à travers l'Europe.

Nous prenons le risque d'affirmer qu'après son premier essai du 20 mars sur les grèves à tonalité bolchevique du bassin textile haut-rhinois, c'est à notre connaissance le dernier éditorial écrit par Dahlet, de toute sa longue et très abondante carrière de *Kolumnist*, sur un conflit social régional. Et pourquoi n'en aurait-il pas écrit d'autres par la suite, lui qui avait pourtant la plume si facile sur tous les sujets ? C'est que ce 11 avril, il s'est grossièrement trompé deux fois. Ce que la *Freie Presse* ne manqua pas de souligner dans ses propres éditions.

Dans son article, Dahlet commence par dire que pour l'écrire il s'est enquis auprès des cercles dirigeants de l'entreprise (*« Wir haben uns bei der Werkleitung nahe stehenden Kreisen erkundigt. »*) Serait-il allé les rencontrer à leur siège social 32, allée de La Robertsau? Et son interlocuteur n'aurait-il pas été M. Strohl, du cadre local?

Car ses premières considérations sont très enracinées. Il souligne que la grève en cours était la première vraie grève dans cette région. Les dirigeants du Pechelbronn avaient toujours été très liés à l'entreprise et constamment à l'écoute des besoins de leurs salariés (« seit Jahrzehnten mit dem Werk eng verbunden und mit den Bedürfnissen der Arbeiter vertraut »).

Dans l'absolu, ajoute-t-il, les salaires n'ont pas élevés (« nicht hoch ») avant la guerre. Les ouvriers y trouvaient quand même leur compte, puisque beaucoup d'entre eux ont 30, 40, voire 50 ans d'ancienneté. Les mêmes familles y travaillent depuis des générations. Leurs conditions de vie (« Lebens-verhältnisse ») sont particulièrement favorables (« ganz besonders günstig »). Leurs lieux de travail et ateliers sont disséminés dans la campagne.

« Sie sind grosstenteils bodenständige Kleinbauern, die neben ihrer Arbeit Landwirtschaft treiben und so ausserordentlich billig leben können. » La guerre y avait attiré de nombreux travailleurs extérieurs, qui, vers la fin, ont été à l'origine de quelques désordres, mais pour la plus grande part d'entre eux sont repartis (« die Meisten sind bereits wiederausgewandert »).

Comme dans les autres industries travaillant pour l'armée, la guerre a fait monter les salaires (« eine bedeutende Steigerung der Löhne »). L'entreprise, de plus, n'a cessé d'aider financièrement les familles (« reichliche Familien Unterstützungen »), les coopératives d'achat (« Konsumanstalten ») ainsi que les cantines jusqu'à hauteur de plusieurs centaines de milliers de marks dans la seule année 1918.

Au 10 octobre 1918, le salaire moyen (« Durchschnittslohn ») avait ainsi été de 7,40 M. Mais lors des « Novembertagen » il a été porté dans tout le bassin à 16,75 M, qui d'ailleurs était le salaire moyen dans toutes les industries de la Basse-Alsace. L'armistice a tout bouleversé. Les ventes de certaines productions ont chuté net. Une société capitalistique ordinaire aurait aussitôt fermé. L'administration-séquestre au contraire a tenu à préserver l'emploi local, mais cela passait par une réduction des salaires et à établir le salaire moyen à 11,44 F à partir du 1er avril 1919, sans pour autant revenir à l'équilibre, les pertes étant toujours importantes (« erheblicher Verlust »).

Les nouveaux salaires ainsi réduits sont en réalité toujours supérieurs de 200 % à ceux d'avant la guerre, situation sans équivalent ailleurs. La *Lohnreduzierung* dénoncée par les grévistes est donc trompeuse. Les ouvriers étaient d'ailleurs assez raisonnables pour admettre que leurs salaires de guerre étaient parfaitement anormaux (« völlig anormal »).

Cette réduction avait été discutée (« besprochen ») avec l' « Arbeiterausschuss ». Il ne s'agit donc pas d'une mesure arbitraire (« willkürlich »). Quant au temps de travail (« Arbeitszeit »), la direction ne croit pas qu'il soit impossible de trouver un accord (« ein Einverständnis schwer zu erzielen sein würde »). Aussi, Dahlet se range-t-il à l'avis de la direction : « Nur ein verständiges Eingeben der Arbeiter auf den ihrigen gleichlaufenden Interessen des Werkes wird die Werkleitung in die Möglichkeit versetzen, der Frage der Wiederaufnahme des Betriebes näher zu treten. Wir hoffen, termine Dahlet, dass dies bald der Fall sein wird. »¹⁸

Echec des négociations

D'ailleurs, dès ce vendredi 11 avril, le *Strassburger Echo* se réjouissait de pouvoir annoncer par un entrefilet la fin prochaine de la grève (« *Ende des Pechelbronner Streiks in Aussicht* »), puisque la veille au soir la direction et les ouvriers s'étaient entendus sur un accord de principe (« *eine prinzipielle Einigung* »).

La Freie Presse y répliqua le lundi 14 : « Entgegen der Meldungen der bürgerlichen Presse (ist) der Streik nicht beendet ». Des pourparlers s'étaient effectivement engagés et le gouvernement avait tout tenté pour les faire aboutir (« Die Regierung hatte sich alle Mühe gegeben die Streitigkeiten beizulegen »). L'accord allai se faire. Mais au meeting du dimanche 13 à Woerth, les leaders grévistes le firent capoter en dénonçant un ultime coup fourré de la direction (« ein schlauer Streich aus dem Hinterhalt »).

Pendant qu'à sa demande ses ingénieurs allemands apposaient déjà des affiches dans les villages annonçant qu'elle s'engageait à verser les salaires prévus par le nouvel accord, elle se serait mise à insulter le comité de grève (« beschimpfte und verleumdete die Organisationsleitung in unerhörter Weise »). Aussi, ne pouvait-il être question de reprendre le travail. « So wird die Direktion erkennen müssen, souligne la Freie Presse, dass die Zeiten, wo man die Organisationen der Arbeiter in solch schmählicher Weise behandeln konnte, auf immer vorüber sind. »¹⁹

A leur meeting woerthois du dimanche 13, les grévistes adoptèrent donc également une motion exigeant, outre une moindre réduction des salaires :

- la fixation de salaires minima pour toutes les catégories d'employés ;
- le maintien de la journée de travail en vigueur pour les salariés de jour (« über Tag ») jusqu'à l'introduction de la journée de 8 heures légale qui paraissait alors imminente ;
- la prise en compte de l'ancienneté (« Dienstalterszulagen »);
- la reconnaissance des organisations syndicales ;
- et l'adoption d'une convention collective dans un délai d'un an (« *Tarifabschluss auf ein Jahr* »). Ils se tenaient également prêts à reprendre les discussions dès que possible²⁰.

Ce 14 avril, la Freie Presse éreinta également Dahlet pour son édito du 11 sur l'évolution des so-

cialistes depuis la guerre. Cet édito, écrit-elle, prouve qu'il connaissait mal les socialistes, car même si des leaders socialistes exprimaient, à la veille de leur congrès national, des points de vue plus modérés, les adhérents et les sympathisants, eux, s'étaient radicalisés avec la guerre : « Der Irrtum (Dahlets) erklärt sich nur dadurch, das (er) die Sozialisten vor dem Kriege nicht kannte. Die Sozialistische Partei als solche ist im Gegenteil durch den Krieg bedeutend radikaler geworden. »²¹

Une mise au point de l'administrateur-séquestre

Pour autant Dahlet ne cessa pas ses polémiques. Le mardi 15, il rend compte d'un meeting socialiste à l'Aubette de Strasbourg, auquel il pourrait avoir assisté. « Ein Redner, écrit-il, hat uns den Vorwurf gemacht, dass wir die Pechelbronner Streikenden oder viel mehr ihren angeblichen Vorführern bolschewistische Strebungen und deutsche Beeinflüssung unterschoben hätte. » Jacques Peirotes, le chef de file des socialistes bas-rhinois et maire de Strasbourg, avait de plus réitéré cette critique dans la Freie Presse du lundi, disant qu'il ne pouvait croire Dahlet quand il écrit qu'il approuvait les propositions des socialistes alors qu'en même temps il accuse les grévistes du Pechelbronn de suivre des mots d'ordre bolchévistes : « Wenn die Pechelbronner streikende Arbeiter, die sich gegen Lohnreduktionen wehren, ohne weiteres als Bolchewisten hingestellt werden, die mit deutschem Gelde bezahlt sind, so sieht das nach Unterstützung sozialistischer Forderungen nicht aus. »²¹

Là-dessus, le notaire Kiener de Soultz-sous-Forêts, nouvel administrateur-séquestre depuis le 5 mars, adressa, sans donner son nom, à la *Freie Presse* une longue demande de rectifications à l'article qu'elle avait publié le 8 avril précédent. Rectification qu'elle inséra dans son édition du 14. Elle corrige trois affirmations erronées : • la réduction de salaires actée le 1er avril n'a pas été de 50 %, Elle a seulement baissé le salaire moyen de 15,67 F à 11,44 F ; • la journée de travail n'a pas été portée de 8-9 à 12 heures ; • il était également inexact (« unrichtig ») de dire que ces réductions de salaires ont été dictées (« diktiert ») aux ouvriers sans les consulter (« ohne die Arbeiterschaft zu fragen »). Mais six autres affirmations de la *Freie Presse* étaient exactes.

La Freie Presse y ajouta sa propre rectification (« Berichtgung der Berichtigung der Direktion »): « Vor dem Kriege, rappelle-t-elle, hat man die Arbeiter nur mit Hungerlöhne abgespeist, dagegen haben die Herren Aktionäre der DEAG von 1899 bis 1912 fetten Dividenden von 10,20, 25, bis 35 % eingeheimst... Während der ganzen Dauer des Krieges hat man es verstanden, trotz der ungeheuren Teuerung, die Arbeiter mit der Drohung: "Du kommst in den Schützengraben" auszubeuten... Teurungszulagen von 30 % und später 25 % war alles, was man den einheimischen Arbeiter bot... Dagegen wurden an die altdeutschen Arbeiter Löhne von 20, 25 und 30 M bezahlt. Die einheimischen Arbeiter haben nichts erhalten von den Operationsgebietszulagen usw. Und auch von der gut eingerichteten Konsumanstalt ist wenig in den Haushalt der Pechelbronner gekommen. »²¹

Les syndicats chrétiens, encore absents à Pechelbronn, finirent par s'exprimer également sur cette grève. Ils ne souhaitaient évidemment pas qu'elle serve à renforcer l'influence des syndicats et de la presse socialistes. « Wir sind Mitglieder der "freien" Gewerkschaften, aber gut christlich sind wir. Und gut christlich wollen wir bleiben. »

Ils ne peuvent accepter une amputation d'un tiers des salaires, surtout par ces temps de vie chère. Ils auraient consenti à une réduction moindre : « Eine geringe Lohnminderung hätten wir, wenn auch nicht gebilligt, eher angenommen. » Ils demandent une rémunération juste (« ein gerechter Lohntarif»), d'autant que les salaires des Alsaciens avaient toujours été inférieurs à ceux des Allemands, surtout pendant le guerre, où toute la direction, sauf rares exceptions, était composée d'outre-rhénans, et quels spécimens ! (« Daher verlangen wir einen d'outre-rhénans, et gerechten Lohntarif. Haben doch von jeher, vor allem die deutschen Arbeiter einen höheren Lohn erhalten als die elsässischen, besonders während der Kriegszeit, wo die ganze Direktion mit nur vereinzelten Ausnahmen aus Überrheinern bestand, und was für Exemplare! » 14

La reprise du travail

Lors d'un dernier meeting à Woerth, le lundi 21 avril, les grévistes au nombre de plus de mille, votèrent enfin la reprise du travail pour le lendemain. Le préfet Juillard avait en effet pressé les deux parties de s'accorder enfin. On s'était alors entendu sur une moindre réduction des salaires, mais que les trop brefs comptes-rendus de la presse ne chiffrent pas. On s'accorda également sur une procédure (« Entgegenkommen ») devant permettre de régler de manière satisfaisante les futurs différends (« befriedigende Losung der Streitigkeiten »).

La motion finale proposée par Eugène Imbs, secrétaire général de l'*Union fédérale des syndicats libres CGT d'Alsace-Lorraine*, tint également à remercier le préfet Juillard pour sa médiation courageuse et sans parti-pris (« *kluge und unparteiliche Vermittlung* »)²². Mais la *Freie Presse* n'a apparemment rien dit de cet épilogue, étant alors absorbée par le congrès national du parti à Paris.

René Walther n'en dit pas plus non, excepté le secours alimentaire alors promis par le gouvernement. « Un compromis, résume-t-il, s'esquisse dans la 2e semaine de grève, puis les syndicats avancent de nouvelles revendications. Le gouvernement propose les bons offices de ses représentants. La grève aura finalement duré trois semaines, mais n'évite pas une nouvelle réduction des salaires que les pouvoirs publics tentent de mieux faire passer en livrant des vivres et des habits. »¹

Jean-Claude STREICHER (22 janvier 2023)

(1) René Walther: « Pechelbronn. L'histoire du plus ancien site pétrolier français », Ed. Hirlé, Strasbourg, 2007, p. 200-202. (2) Joseph Schmauch: « Réintégrer les départements annexés: le gouvernement et les services d'Alsace-Lorraine 2914-1919) », thèse pour le doctorat d'histoire contemporaine, Univ. de Lorraine, déc. 2016, p. 465. (3) Bull.de l'Ass. amicale des élèves de l'Ecole des mines, avril-juin 1929, p. 80. (4) archi-wiki.org (5) Ann. des mines, 1921, p. 323. (6) Geneanet. (7) Le Gaulois, 8 février 1923. (8) Journal des débats, 8 juin 1926. (9) Echo des mines et de la métallurgie, 1er mars 1929. (10) Journal des Finances, 8 mai 1932 et 26 juin 1936. (11) « L'armistice. 11 novembre 1928. Un document pour l'histoire », livret de l'exposition du Service historique de la Défense, du 22 octobre 2018 au 22 janvier 2019, Château de Vincennes, p. 29. (12) Langrogne: « Notice sur l'exploitation par puits et galeries des gisements pétrolifères », Annales des mines, Paris, 1921, p 323-353. (13) Freie Presse, 14 avril 1919. (14) Der Elsässer, Unterländer Kurier, 12 avril 1919. (15) Strassburger Echo, 5 avril 1919. (16) maitron.fr (17) Freie Presse, 8 avril 1919. (18) Strassburger Echo, 11 avril 1919. (19) Strassburger Echo, 15 avril 1919. (20) Strassburger Echo, 17 avril 1919, d'après la Freie Presse. (21) Freie Presse, 14 avril 1919. (22) Strassburger Echo, Strassburger Neue Zeitung et Der Elsässer, 23 avril 1919.



